

DELIBERATION CA033-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 15 février 2024

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 15 février 2024 est approuvé.
Cette décision est adoptée avec 29 pour et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET

Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 10 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
15 février 2024

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 15 février 2024, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AMAND Marion	Présente
AMGHAR Tassadit	Présente
BASSET Joël	Présent
BORDET Laurent	Présent
BOUSSEAU Frédéric	Excusé, donne procuration à CAMPESATO Jean-Baptiste
BRIAND-BOUCHER Benjamin	Présent
BRICHET Régine	Excusée, donne procuration à KIRSCHNER Benjamin
CAMPESATO Jean-Baptiste	Présent
CERVELLE Richard	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHEDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, donne procuration à LERICHE Philippe
CLOCHARD Cassandre	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DEFFAINS-CRAPSKY Catherine	Excusée, donne procuration à AMGHAR Tassadit
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Présent
GOUACHE Benjamin	Excusé, donne procuration à CLOCHARD Cassandre
GRIMAULT Anaïs	Excusée, donne procuration à BRIAND-BOUCHER Benjamin
GROLLEAU Françoise	Présente
LAMPERIERE Lucie	Excusée, donne procuration à PEREZ Laetitia
LANCELOT Céline	Présente
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LERICHE Philippe	Présent
MARION Roland (Suppléant : Roch BRANCOUR)	Excusé, donne procuration à GROLLEAU Françoise
MARTIN Ludovic	Excusé, donne procuration à CHAUVET Clément
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à CHEDOTEL Frédérique
MERCAT Alain	Présent
METAYER Léo	Présent
PANTIN François	Présent
PEREZ Laetitia	Présente
REY Anne	Excusée, donne procuration à PANTIN François
KIRSCHNER Benjamin	Présent

Membres invités de droit, présents :

Didier BOUQUET, Directeur général des services
 Françoise PERES, Cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes (représentée par Monsieur J. GALLAIS)

Secrétariat de Séance :

Cellule Institutionnelle – DAGJI

Ordre du jour :

Table des matières

1. Election de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration	4
2. ANNEXE : Diaporama de la séance du 15 février 2024	7

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h30. À l'ouverture de la séance du 15 février 2024, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 29 membres sont présents ou représentés (31 membres en exercice, 27 membres présents, 2 procurations).

1. Élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration

Monsieur ROBLÉDO estime que les membres du conseil d'administration ont été destinataires des contestations qui ont été présentées devant la commission de contrôle des opérations électorales. Quatre griefs avaient été présentés et ont été rejetés par la commission qui statue que les opérations se sont déroulées d'un manière régulière. Les résultats proclamés le 2 février dernier ont donc été réputés comme valables. Il s'agit aujourd'hui de compléter la liste des membres du conseil d'administration avec 4 personnalités extérieures faisant partie des catégories suivantes :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- Un.e représentant.e des organisations représentatives des salariés
- Un.e représentant.e d'une entreprise employant moins de 500 salariés
- Un.e représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire

Il faut qu'au moins une de ces personnalités ait la qualité d'ancien diplômé de l'Université d'Angers. Par ailleurs, il faut respecter la parité au sein du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration. Les candidatures devaient être déposées avant le 14 février 2024 à 14h, et 16 candidatures ont été transmises et s'expriment sur une ou plusieurs catégories. Monsieur ROBLÉDO détaille la liste des personnalités extérieures déjà nommées :

- Pour la Région des Pays de la Loire : Roland MARION
- Pour le Département du Maine-et-Loire : Régine BRICHET
- Pour la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole : Benjamin KIRSCHNER
- Un représentant des organismes de recherche, désigné conjointement par l'INRAe, l'INSERM et le CNRS : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA

Il convient donc d'élire 2 hommes et 2 femmes pour respecter la condition de parité au sein du collège des personnalités extérieures.

L'élection se déroule à bulletin secret et le passage par l'isoloir est obligatoire. Chaque membre ayant déposé un bulletin dans l'urne doit signer la feuille d'émargement associée au scrutin. Chaque personnalité extérieure est élue au scrutin uninominal à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, il est procédé à un deuxième tour puis éventuellement à un troisième tour. En cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est élu au 3ème tour. Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du Conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé.

Monsieur ROBLÉDO informe qu'une candidature sur les 16 transmises ne peut pas être retenue car le candidat appartient à une entreprise de plus de 500 salariés. Par ailleurs, un autre candidat ne peut être considéré comme une personnalité extérieure car il enseigne à l'Université d'Angers par le biais de vacations, à savoir monsieur Stéphane JAKUBOWICZ qui

avait postulé pour le siège de la personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

Monsieur ROBLEDO propose de commencer ces élections de la manière habituelle, en commençant par la catégorie d'une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise. Les votes sont organisés dans l'ordre de présentation des catégories dans l'arrêté du Président.

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidatures pour le siège de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, en indiquant que les CV et lettres d'intention ont été transmis aux membres du Conseil d'administration.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant (32 votants) :

- Monsieur GERMOND Philippe (M) : 13 voix
- Monsieur PICHARD François-Loïc (M) : 0 voix
- Madame DAGORN Catherine (F) : 18 voix
- Monsieur BEUCHER Thibault (M) : 1 voix
- Madame ROCHARD Véronique (F) : 0 voix

Madame Catherine DAGORN est élue personnalité extérieure au titre de la personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidatures pour le siège de représentant.e d'organisation représentative des salariés, en indiquant que les CV et lettres d'intention ont été transmis aux membres du Conseil d'administration. Il précise qu'il faut encore élire une femme et deux hommes.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant (32 votants) :

- Monsieur LELARGE Antoine (M) : 18 voix
- Madame BROSSARD Bénédicte (F) : 0 voix
- Madame JUSTUM Valérie (F) : 13 voix
- Blanc : 1 bulletin

Monsieur Antoine LELARGE est élu personnalité extérieure au titre de représentant d'organisation représentative des salariés.

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidatures pour le siège de représentant.e d'entreprise employant moins de 500 salariés, en indiquant que les CV et lettres d'intention ont été transmis aux membres du Conseil d'administration. Il précise qu'il faut encore élire une femme et un homme.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant (32 votants) :

- Monsieur GERMOND Philippe (M) : 0 voix
- Monsieur PICHARD François-Loïc (M) : 0 voix
- Madame DAGORN Catherine (F) : 0 voix
- Monsieur CHOTARD Maxence (M) : 14 voix
- Madame ROCHARD Véronique (F) : 18 voix

Madame Véronique ROCHARD est élue personnalité extérieure au titre de représentante d'entreprise employant moins de 500 salariés.

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidatures pour le siège de représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire, en indiquant que les CV et lettres d'intention ont été transmis aux membres du Conseil d'administration. Il précise qu'il faut encore élire un homme.

Monsieur CHAUVET s'interroge sur l'ordre de vote des catégories en raison de la parité à respecter. En fonction du résultat des scrutins précédents, Madame Anne-Laure GIRAULT ne peut pas être élue alors qu'elle aurait pu l'être si l'ordre des votes avait été différent.

Monsieur ROBLÉDO indique qu'on arriverait à la même situation, peu importe l'ordre des votes.

Monsieur CHAUVET répond que non car il aurait été possible de choisir entre plusieurs candidatures féminines ou plusieurs candidatures masculines alors que là, la personne est désignée en fonction du résultat des scrutins précédents. Il ne croit pas que la méthode utilisée aujourd'hui soit fixée par les textes.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant (32 votants) :

- Monsieur LE PORS Dominique (M) : 19 voix
- Madame GIRAULT Anne-Laure (F) : 12 voix
- Nul : 1 Bulletin

Monsieur Dominique LE PORS est élu personnalité extérieure au titre de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Monsieur ROBLÉDO note que deux femmes et deux hommes ont été élu.es, et le Conseil d'administration a donc respecté la parité. Par ailleurs, Madame Catherine DAGORN et Madame Véronique ROCHARD sont diplômées de l'Université d'Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 16h00.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

2. ANNEXE : Diaporama de la séance du 15 février 2024

Conseil d'administration 15 Février 2024

Ordre du jour :

1. Désignation de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration

1.1 Désignation de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Article L712-3 du code de l'éducation - Article 2.3 des statuts

- Elues par les 28 représentants élus et les 4 personnalités extérieures désignées par les collectivités et organismes concernés
- Doivent être désignés :
 - 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
 - 1 représentant.e des organisations représentatives des salariés
 - 1 représentant.e d'une entreprise employant – de 500 salariés
 - 1 représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire

Au moins 1 de ces personnalités a la qualité d'ancien.ne diplômé.e de l'UA

1.1 Désignation de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Respect de la parité au sein du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration

Les 3 membres désignés représentants des collectivités territoriales sont :

- Région des Pays de la Loire : **MARION Roland**
- Département du Maine-et-Loire : **BRICHET Régine**
- Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole : **KIRSCHNER Benjamin**

La représentante des organismes de recherche, désigné conjointement par l'INRAE, l'INSERM et le CNRS est : **Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA**

➤ **Il convient donc d'élire 2 hommes et 2 femmes pour respecter la condition de parité au sein du collège des personnalités extérieures.**

1.1 Désignation de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Modalités de l'élection :

L'élection se déroule à **bulletin secret**.

Le passage par **l'isoloir est obligatoire**.

Chaque membre ayant déposé un bulletin dans l'urne doit **signer la feuille d'émargement associée au scrutin**.

Chaque personnalité extérieure est élue au **scrutin uninominal à la majorité relative**.

En cas **d'égalité des voix**, il est procédé à **un deuxième tour**.

puis éventuellement à un **troisième tour**.

En cas **d'égalité des voix**, le **plus jeune des candidats est élu au 3^{ème} tour**.

Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé.

1.1 Récapitulatif des candidatures reçues avant le 14 février 2024 à 14h

Tableau de synthèse des candidatures reçues au titre de membre du conseil d'administration, collège des personnalités extérieures														
Election au Conseil d'administration du 15 février 2024														
Qualité du candidat	Nom	Prénom	Structure	Sexe	Date de naissance	Ancien diplômé de l'UA	Pièce d'identité	CV	Lettre d'intention	Autres documents	Jour et heure du dépôt complet	Recevabilité	Observations	Age
Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	GERMOND	Philippe	Super U	Masculin	16/04/1971	OUI				Extrait KBIS Diplômes UA	08 février 2024 à 19h03 - courriel	OUI		52
	JAKUBOWICZ	Stéphane	GreenKy	Masculin	19/06/1973	OUI				Extrait KBIS Diplôme UA	09 février 2024 à 18h52 - courriel	OUI		50
	PICHARD	François-Loïc	Pharmacie PICHARD (gare d'Angers)	Masculin	18/09/1984	OUI				Extrait KBIS Diplôme UA	12 février 2024 à 11h52 - courriel	OUI		39
	DAGORN	Catherine	MCA FINANCE	Féminin	02/04/1964	NON				Extrait KBIS Diplôme PANTHEON SORBONNE Attestation inscription UA	14 février 2024 à 10h21 - courriel	OUI		59
	BEUCHER	Thibault	TIBO	Masculin	23/01/1974	OUI				Extrait KBIS Attestation de réussite UA	14 février 2024 à 10h46 - courriel	OUI		50
	ROCHARD	Véronique	M2X	Féminin	09/08/1963	OUI				Extrait KBIS Diplôme UA	14 février 2024 à 12h23 - courriel	OUI		60
Représentant d'une organisation représentative des salariés	LELARGE	Antoine	CFDT	Masculin	02/08/1983	NON				Habilitation CFDT Maine et Loire Tableau représentativité CFDT Maine et Loire 2021	13 février 2024 à 18h00 - courriel	OUI		40
	BROSSARD	Bénédicte	Services Publics CFE CGC	Féminin	03/08/1964	OUI				Habilitation Services Publics CFE CGC	14 février 2024 à 13h06 - courriel	OUI		59
	JUSTUM	Valérie	FSU	Féminin	10/05/1967	NON				Habilitation FSU49	14 février 2024 à 13h19 - courriel	OUI		56
Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés	GERMOND	Philippe	Super U	Masculin	16/04/1971	OUI				Attestation du dirigeant Diplômes UA	08 février 2024 à 19h03 - courriel	OUI		52
	HENAULT	Yvan	BOLYGUES Travaux Public Régions France	Masculin	02/02/1971	OUI		NON		Attestation du dirigeant Diplôme UA	09 février 2024 à 11h28 - courriel	NON	Entreprise de plus de 500 salariés	53
	PICHARD	François-Loïc	Pharmacie PICHARD (gare d'Angers)	Masculin	18/09/1984	OUI				Attestation du dirigeant Diplôme UA	12 février 2024 à 11h52 - courriel	OUI		39
	CHOTARD	Maxence	EISOX R & D	Masculin	15/11/1989	NON				Attestation du dirigeant	13 février 2024 à 17h00 - courriel	OUI		34
	DAGORN	Catherine	MCA FINANCE	Féminin	02/04/1964	NON				Attestation du dirigeant Diplôme PANTHEON SORBONNE Attestation inscription UA	14 février 2024 à 10h21 - courriel	OUI		59
	ROCHARD	Véronique	M2X	Féminin	09/08/1963	OUI				Attestation du dirigeant Diplôme UA	14 février 2024 à 12h23 - courriel	OUI		60
Représentant d'un établissement public d'enseignement secondaire	LE PORS	Dominique	Lycée Joachim du Bellay	Masculin	26/11/1960	NON				Arrêté affectation MENJ PV installation DASEN49	12 février 2024 à 16h07 - courriel	OUI		62
	GIRAULT	Anne-Laure	Lycée Joachim du Bellay	Féminin	05/06/1981	NON				Arrêté affectation RECTORAT PV installation DASEN49	12 février 2024 à 18h09 - courriel	OUI		42

1.1 Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

- Monsieur GERMOND Philippe (M)**
- Monsieur PICHARD François-Loïc (M)**
- Monsieur JAKUBOWICZ Stéphane (M)**
- Madame DAGORN Catherine (F)**
- Monsieur BEUCHER Thibault (M)**
- Madame ROCHARD Véronique (F)**

ELECTION

1.1 Représentant.e d'organisation représentative des salariés

- Monsieur LELARGE Antoine (M)**
- Madame BROSSARD Bénédicte (F)**
- Madame JUSTUM Valérie (F)**

ELECTION

1.1 Représentant.e d'entreprise employant moins de 500 salariés

- Monsieur GERMOND Philippe (M)**
- Monsieur PICHARD François-Loïc (M)**
- Madame DAGORN Catherine (F)**
- Monsieur CHOTARD Maxence (M)**
- Madame ROCHARD Véronique (F)**

ELECTION

1.1 Représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire

- **Monsieur LE PORS Dominique (M)**
- **Madame GIRAULT Anne-Laure (F)**

ELECTION

RAPPEL : Conseil d'administration du 22 Février 2024 à 14h30

- **Election du de la président.e de l'Université d'Angers**



AGILITATEURS
université
angers